

ACTE DE VENTE D'UN NAVIRE DE PLAISANCE

Entre les soussignés :

Nom : Prénom : Date et lieu de naissance : Nationalité : Domicile (adresse de la résidence principale) :
--

VENDEUR(S) d'une part

Et

Nom : Prénom : Date et lieu de naissance : Nationalité : Domicile (adresse de la résidence principale) :
--

ACHETEUR(S) d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Madame, Monsieur..... agissant en qualité de propriétaire du navire ci-après désigné,

Caractéristiques du navire	Caractéristiques du/des moteur(s)
Nom : Marque : Type <small>(moteur, voile, VM, Mates)</small> : Modèle : Numéro CIN : <small>(ou N° de coque, ou N° d'approbation)</small> Longueur : Année de construction : Construction amateur : oui non	Marque : Modèle : Type <small>(hors-bord, fixe, relevable)</small> : Type de carburant : Puissance : N° de série :
Equipements vendus avec le navire (ou inventaire annexé au présent acte et signé par les parties) :	

Francisé au bureau de douane du port d'attache à :le : Sous le numéro :
 Immatriculé aux Affaires Maritimes à :le : Sous le numéro :

Déclare vendre la totalité dudit navire (ou le cas échéant, préciser le %)

A Madame, Monsieur qui l'accepte aux clauses et conditions suivantes :

- Etat du navire : L'acheteur déclare bien connaître le navire pour l'avoir visité et l'accepter dans l'état où il se trouve.
- Dettes : Le vendeur déclare qu'il n'existe sur ledit navire aucune dette ni inscription hypothécaire et garantit l'acheteur contre toute réclamation à ce sujet.
- Prix de vente : La présente vente est conclue pour la somme de(en chiffre)
.....(en toutes lettres)
- Mode de règlement :
- Livraison : Le navire sera livré le à

En foi de quoi les parties étant d'accord, le présent acte a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait en exemplaires, le, à

VENDEUR(S)

ACHETEUR(S)

NOTA : Ce document étant un modèle simplifié, ne pas hésiter à le compléter si nécessaire (état du navire, réparations à la charge du vendeur préalablement à la livraison, armement, réserves, conditions de paiement, ...).
S'il s'agit d'un navire en copropriété, préciser pour chacun des vendeurs ou acheteurs le nombre de parts.
Il est conseillé à chacune des parties de conserver un exemplaire signé de l'acte de vente.

DANS LE DÉLAI D'UN MOIS MAXIMUM :

- LES FORMALITES DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES
AUPRÈS DU SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES
- SI LE NAVIRE EST FRANCISÉ, LES FORMALITÉS DOIVENT AUSSI ÊTRE EFFECTUÉES
AUPRÈS DU SERVICE DES DOUANES